



RCS : DIJON

Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1978 B 00114

Numéro SIREN : 313 245 391

Nom ou dénomination : SOCIETE D EQUIPEMENT & DE GESTION POUR L EXPANSION DES REGIONS

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2016 sous le numéro de dépôt 5309

**SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION
POUR L'EXPANSION DES REGIONS**

En abrégé "S.E.G.E.R"

S.A.S au capital de 500.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosse
21000 DIJON
RCS DIJON 313 245 391

Deposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le1.2. ADUT 2016
sous le n°A

5309

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 JUILLET 2016**

Le 18 juillet 2016, au siège social, la **SOCIETE DE REFINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION, en abrégé SOREFI**, représentée par Madame Geneviève ROUY, Gérante, associée unique de la **SOCIETE D'EQUIPEMENT & DE GESTION POUR L'EXPANSION DES REGIONS, en abrégé S.E.G.E.R** – SAS au capital de 500.000 Euros – Siège social : 18 Boulevard de Brosse – 21000 DIJON – RCS DIJON 313 245 391,

APRES AVOIR RAPPELE QUE, A ETE REGULIEREMENT CONVIE :

- La Société KPMG SA, représentée par Madame Isabelle FANJAS, Commissaire aux comptes titulaire.

A PRIS LA DECISION SUIVANTE RELATIVE A :

- Constatation du décès de Monsieur Hubert ROUY, Président,
- Changement de Président,
- Rémunération de la nouvelle Présidente.

PREMIERE DECISION

L'associée unique constate le décès de Monsieur Hubert ROUY, Président, survenu le 16 juillet 2016.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de se nommer en qualité de nouvelle Présidente, à savoir :

La SOCIETE DE REFINANCEMENT POUR LA CONSTRUCTION, en abrégé SOREFI
SARL au capital de 1.000.000 Euros
Siège social : 18 Boulevard de Brosse – « Elysée de Brosse » - 21000 DIJON
Immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 317 784 361
Représentée par sa Gérante, Madame Geneviève ROUY.

L'associée unique décide que cette nomination prendra effet à compter de ce jour et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de la réunion ordinaire annuelle qui se tiendra en 2021 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide que, en contrepartie de l'exécution de son mandat de Président, la Société SOREFI, se verra attribuée une rémunération qui sera déterminée ultérieurement.

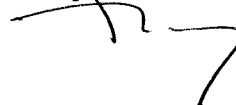
En outre, l'associée unique décide que la Société SOREFI aura droit au remboursement des frais et débours engagés par elle dans le cadre de ses missions de représentation et/ou de mission.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique, et consigné sur le registre des décisions

L'associée unique,
Pour la Société SOREFI

Madame Geneviève ROUY

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the stamp.